



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 avril 2024

### Anna Rvr, Lady Gaga, SCH... Ces célébrités épinglées pour leurs contenus alcool

Dans une décision prononcée le 4 mars 2024, le Tribunal correctionnel de Paris a sanctionné les publications de l'influenceuse Anna Rvr (Anna Raverat, 500 000 followers) et de l'industriel du vin Gérard Bertrand. En question, une collaboration mise en place pour la promotion d'un vin rosé « Côte des roses ». Cette décision vient confirmer les précédentes condamnations obtenues par l'association Addictions France : l'influence et la promotion de l'alcool sont incompatibles au regard de la loi Evin.

#### Une communication massive sur les réseaux sociaux

Plus d'une centaine de publications promouvant l'alcool émises par l'influenceuse Anna Rvr ont été repérées par l'association entre juin 2021 et la procédure engagée en juillet 2023. Parmi celles-ci, la collaboration avec Gérard Bertrand (à l'été 2022) était au cœur de la procédure, avec notamment la commercialisation d'un kit de plage « Rosé + Fouta + sac de plage ». De nombreuses publicités évoquant Anna Rvr ont également été publiées sur les réseaux sociaux et sur le site internet du producteur d'alcool, lesquelles multipliaient les infractions à la loi Evin : mêlant glamour, hédonisme, évasion, ou encore des packaging et dénominations faisant appel au lexique de la sensualité.

**L'industriel a ainsi été condamné par le Tribunal à 20 000 € d'amende avec sursis.**

Du côté de l'influenceuse, ont été observées des publications telles que « le rosé, ma passion n°1 » et de multiples stories associant l'accomplissement personnel et les moments de fêtes à la promotion d'alcool. Avec un engagement très important sur chaque poste (entre 20 000 et 60 000 likes), nul doute que l'opération publicitaire aura atteint son but : **donner envie de boire de l'alcool aux followers d'Anna Rvr, un public très majoritairement jeune.** Or les experts et études récentes prouvent la corrélation entre les stimuli publicitaires attractifs et la pratique du binge drinking, qui peut se révéler particulièrement néfaste.

Les éléments manifestement illicites des publications identifiées ont conduit **le juge à condamner Anna Rvr à 3 000 € d'amende avec sursis.** Fait rare, la prévenue s'est présentée à l'audience. Omettant d'évoquer le certificat d'influence responsable délivré par l'ARPP 1 dont elle est titulaire de longue date, Anna Rvr a tenté de faire amende honorable devant le Tribunal. Elle a notamment mis en avant les mauvais conseils de la société qui gère son activité. Elle est actuellement suivie par l'agence FOLLOW. Pourtant, **Addictions France l'avait avertie dès 2021 des risques tant juridiques que sanitaires que suscitaient ses publications pro-alcool.** L'influenceuse ayant ignoré ses rappels de la loi, Addictions France avait alors décidé d'agir en justice. 1 Autorité de régulation professionnelle de la publicité / Le Certificat de l'Influence Responsable est une formation en ligne dispensée sur la plateforme 360 Learning. Il se destine exclusivement aux créateurs de contenus afin de les sensibiliser aux règles entourant le marketing d'influence.

## Une législation encore trop floue sur la publicité alcool sur les réseaux sociaux

Malgré les alertes formulées par Addictions France, le législateur n'a pas profité de la loi encadrant les pratiques des influenceurs pour formuler un interdit clair quant à la promotion de l'alcool sur les réseaux sociaux. La loi rappelle juste que la loi Evin s'applique aussi aux influenceurs. Force est de constater que cette application est impossible à contrôler.

Aujourd'hui, Addictions France constate encore trop de manquements. Pour Franck Lecas, responsable Loi Evin au sein de l'association, le problème de l'influence et de l'alcool se situe à la racine : *« Entre influence et incitation, la frontière est plus que poreuse : dans les deux cas, cela revient à stimuler un comportement, et pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit de consommation d'alcool. Or, la jurisprudence sanctionne depuis 30 ans les publicités alcool attractives et incitatives à la consommation. Elle condamne aussi systématiquement toute association de l'alcool avec des célébrités. Il n'a échappé à personne que les créateurs de contenus sont les célébrités d'aujourd'hui, en particulier chez les plus jeunes. Il est temps que les influenceurs prennent conscience de leurs responsabilités et stoppent la promotion de produits à risques pour la santé. »*

### Publicité alcool, réseaux sociaux et célébrités : Lady Gaga et SCH également condamnés. Meta également.

Dans deux autres décisions du 4 et du 13 mars 2024, la justice a sanctionné les publicités évoquant la collaboration entre le rappeur SCH et les hard-seltzers FEFE pour la première, et la collaboration de Lady Gaga sur un packaging pour le champagne Dom Perignon (propriété du géant mondial DIAGEO) pour la seconde. Par ailleurs notre précédent communiqué évoquait la confirmation de la condamnation de META par la Cour d'Appel de Paris dans le cadre de publicités alcool publiées par des influenceurs. Cette même Cour a, dans un arrêt du 9 février 2024, également condamné la plateforme s'agissant des contenus illicites pour le Ricard émis par la page YourBestRiflon que nous évoquions au printemps 2022.

**À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE** : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

### CONTACT :

Relations presse – Lisa Dubreuil – [lisa.d@oxygen-rp.com](mailto:lisa.d@oxygen-rp.com) / 06 65 95 96 25

Tatiana Graffeuil – [tgraffeuil@oxygen-rp.com](mailto:tgraffeuil@oxygen-rp.com) / 06 71 01 72 58

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France